

## Fiche d'inscription 2024-2025

**Cadre réservé à l'administration**

Date d'inscription : .....

Nouveau membre :    oui                       non

N° d'adhésion : .....

Adhérent (e) / : elle                      il                      iel	Représentant (e) légal (e)
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Adresse : .....
Sexe : Masculin                      Féminin                      Neutre	Code postal : .....
Adresse : .....	Ville : .....
.....	Portable : .....
Code postal : ..... Ville : .....	Mail : .....
Portable : .....	<b>Statut :</b> Employé Artisan Cadre Fonctionnaire Retraité Ecolier Collégien Lycéen Etudiant Sans emploi Libéral Profession Artistique Demandeur d'emploi Sans emploi
Mail : .....	
<b>Statut :</b> Employé Artisan Cadre Fonctionnaire Retraité Ecolier Collégien Lycéen Etudiant Libéral Profession Artistique Demandeur d'emploi Sans emploi	

Activité	Jour et Horaire	Tarif

**L'adhésion de 13€ pour les enfants et 20€ pour les adultes est obligatoire pour les activités et son montant doit être réglé à part (encaissement septembre)**

**Autorisations :**

**Droit à l'image :** oui     non   
 La prise de photographie et son utilisation nécessite une autorisation du droit à l'image

**Autorisation Parentale :** J'autorise mon enfant à partir seul de la MJC après son activité :    oui     non   
*Le représentant légal atteste autoriser son enfant à participer aux activités de l'association. L'adhérent ou son représentant légal atteste avoir pris connaissance, compris et accepté le règlement intérieur de la MJC.*

<b>Cadre réservé à l'administration :</b>	<b>Encaissement chèques en fin de mois</b>
Chèques :	<b>Chèque septembre uniquement l'adhésion : €</b>
Chèques Ancv :	Chèque octobre : €
Espèces :	Chèque janvier : €
CB :	Chèque avril : €
	100%    90%    80%    Forfait    Minima sociaux

Certifié exact le :

Signature (Précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

## Règlement administratif des ateliers 2024-2025

### Inscription

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Pour toute inscription il est nécessaire de :

- Remplir la fiche d'inscription et approuver le présent règlement en le signant au bas de la page
- De verser le montant de l'adhésion, obligatoire pour toute inscription, ainsi que la cotisation dans sa totalité liée à l'activité au moment de l'inscription.

### Responsabilité et Conditions particulières

L'adhésion à l'association MJC Ancely prend effet à la date d'adhésion jusqu'au 31/08/25. **Elle est non remboursable.**

● L'inscription n'est définitive qu'après le versement de l'adhésion et de la cotisation. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement de l'atelier et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretien des locaux, achat de matériel, frais de gestion (hors frais engagés pour les spectacles de fin d'année).

● La MJC s'engage à un minimum de 30 cours réalisés dans le courant de l'année (sauf activités spécifiques, hors inscription en cours d'année). En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, la MJC ne remboursera pas les séances non effectuées dès lors que sont respectés les 30 cours minimum (hors tennis). En cas d'annulation de séances, l'équipe de la MJC organisera, dans la mesure du possible, une séance de rattrapage.

Les adhérents ont la possibilité d'effectuer plusieurs chèques qui seront encaissés en septembre, octobre, janvier et avril.

La MJC se réserve le droit d'étudier au cas par cas et sur justificatif toute demande d'échelonnement plus importante.

● La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu de l'activité **doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le chercher à l'horaire prévu. Les parents autorisent la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident.**

● La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ou autre.

● **La MJC se réserve le droit d'annuler un atelier en cours d'année, notamment en cas d'un nombre trop faible de participants.**

Dans ce cas de figure, le montant de la cotisation sera remboursé au prorata des cours non effectués.

### Organisation des cours et de l'année

Reprise des activités à partir du lundi 16 septembre 2024.

Fin des séances le samedi 21 juin 2025. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

**Fermeture de la MJC les jours fériés :** Lundi 21 avril 2025, Jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025, Du lundi 8 mai au dimanche 12 mai 2025, Lundi 9 juin 2025

### Cours d'essai- arrêt d'une activité- demande de remboursements

● Il est possible de tester les activités : une séance d'essai pour les adultes, 2 séances d'essai pour les mineurs.

● **L'inscription est définitive dès le deuxième cours, séance d'essai incluse (pour les adultes). Est considérée comme séance d'essai le cours consécutif à l'inscription. Les personnes ayant effectué leur cours d'essai sans s'inscrire au préalable, devront confirmer leur inscription dans les 48h suivant leur première séance en prenant contact avec le secrétariat, et en fournissant avant le deuxième cours le dossier d'inscription complet (fiche d'inscription, certificat médical et paiement complet). Passé ce délai et si ces démarches n'ont pas été effectuées, la MJC se réserve le droit d'attribuer la place à une autre personne.**

● Sur demande écrite dans le mois qui suit l'arrêt de l'activité et sur présentation d'un justificatif, la MJC étudiera les demandes de remboursements dans les cas suivants : maladie, accident, ou tout autre situation ne permettant pas la poursuite de l'activité, évènement familial important (perte emploi, contrainte professionnelle, déménagement). Tout trimestre entamé reste dû à la MJC quel que soit le motif de l'arrêt. En cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

● Tout remboursement accordé prendra effet au trimestre suivant pour la période restant à couvrir. L'adhésion reste acquise à la MJC.

Je reconnais avoir reçu en main propre et pris connaissance du règlement relatif aux ateliers et celui de la MJC, et **m'engage à le respecter**. J'ai noté que ma participation ou celle de mon enfant à l'activité choisie vaut acceptation des différentes dispositions qui y figurent.

**Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé » :**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par MJC Ancely pour la gestion des inscriptions et adhésions à l'association. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées au secrétariat administratif de la MJC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à : [contact@mjcancely.fr](mailto:contact@mjcancely.fr)*